

## MAIRIE DE SAINT-MARTIN-SUR-LAVEZON

# Procès-Verbal de la réunion du conseil municipal du 18 janvier 2025

**Nombres de conseillers : 11**

**Présents : 9**

**Absents : 2**

Le dix-huit janvier deux mille vingt-cinq (18/01/2025)

Le conseil municipal de la commune de SAINT-MARTIN-SUR-LAVEZON, dûment convoqué, s'est réuni en mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Madame Marie-Noëlle LAVILLE, Maire.

**Présents** : Ms. ARTO Jean - DEL GRANDE Stéphane - JAMMES Patrick - PASERO Fabien

Mmes GUILHON Sylvie- FRANÇOIS Johanna - LAVILLE Marie-Noëlle- PALIX Fabienne  
SAIMMAIME Isabelle

**Absent(s) excusé (s)** : Mmes JEANTET-LONG Sophie -

**Absent(s)** : GUILHON Jérémie.

**Pouvoirs** : JEANTET-LONG Sophie donne pouvoir à Mme GUILHON Sylvie

**Secrétaire de séance** : FRANCOIS Johanna

## Points abordés

Ouverture de la séance : 8h10

Approbation du PV du conseil municipal du 13/12/2024 : approuvé à l'unanimité

### REVISION INDIVIDUALISEE DES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION DES COMMUNES DE CRUAS ET MEYSSE A COMPTER DE L'ANNEE 2025

Le conseil communautaire dans sa session du 03/12/2024 a adopté une délibération portant sur la modification du Pacte financier et fiscal.

Cette délibération modifie les attributions de compensation des communes de Cruas et Meysse à compter de 2025 dans les conditions ci-dessous :

Communes	Attribution de compensation réelle 2024	Montant réduction (5%)	Attribution de compensation Prévisionnelle 2025
Cruas	3 877 085.26 €	193 854.26 €	3 683 231 €
Meysse	1 192 280.85 €	59 614.04 €	1 132 666.81 €

Débat : la justification des 3 abstentions est que cette demande arrive trop tard dans le mandat. Il aurait fallu que les communes sollicitent la communauté de commune plus tôt, au moment de l'élaboration des budgets, en début de mandat. Les petites communes rurales et notamment Saint Martin étant en difficultés financières il est compréhensible qu'il y ait une répartition plus juste des attributions de compensation.

La délibération est adoptée par le conseil municipal, par : 7 voix pour, 0 contre et 3 abstentions (PALIX Fabienne- GUILHON Sylvie- JEANTET LONG Sophie)

Clôture de la séance : 9h45

La maire,

Marie-Noëlle LAVILLE



La secrétaire,

Johanna FRANCOIS

